



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CERGY-PONTOISE
SAID 1ER SECTEUR
2 AVENUE BERNARD HIRSCH
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 83 812 333 309

Référence de l'avis : 22 95 A202154 50

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

193 RES PARC DE CASSAN

95290 ISLE ADAM

Numéro FIP : 950 01 02 1098747789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2022

Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 95038

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP CERGY-PONTOISE
SAID 1ER SECTEUR
2 AVENUE BERNARD HIRSCH
CS 20106
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX

Somme qui vous est remboursée

756,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 3000 4007 610X XXXX XXX1 829

Identifiant de la banque : BNPAFRPPXXX

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

25 238

Nombre de parts :

2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : PEDRO

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00
IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus				
Salaires.....	Déclar. 1 17223			Total
- Déduction 10% ou frais réels.....	- 1722			
Pensions alimentaires perçues.....	2640			
Abattement spécial de 10%.....	- 400			
Salaires, pensions, rentes nets.....	17741			17741
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				8190
Revenu brut global.....				25931
CSG déductible.....				- 693
Revenu imposable.....				25238
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				527
Décote.....				- 527
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 1	Montant retenu 1	Montant réduction	
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus				
Revenus fonciers nets ⁴⁵	CSG - CRDS 8190	PREL SOL 8190		
BASE IMPOSABLE.....	8190	8190		
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%		
Montant de l'imposition.....	794	614		
Total des prélèvements sociaux nets.....				1408
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....				557

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :	0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :	- 172
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	- 264
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :	- 436

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	CSG-CRDS	PSOL
	794	614
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :	- 975	- 753
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	- 181	- 139
Solde des prélèvements sociaux 2021⁵³:		- 320

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 756

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ :	25238
--	-------

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Enfant(1)
Plafond total de 2020.....	16062	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 8228

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401